



DELIBERATION du BUREAU de la Communauté

N° 2022– 136

Séance du 30 novembre 2022

FINANCEMENT DE L'INGENIERIE DU SERVICE DAT POUR 2023 : DEMANDES VIA CONTRAT BOOST'TER

L'an deux mille vingt deux, le 30 novembre à 17h, les membres composant le Bureau de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à Aubusson, sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement le 25 novembre 2022.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs Valérie BERTIN, Céline COLLET-DUFAYS, Denis PRIOURET Jean-Luc LEGER, Philippe ESTERELLAS, Claude BIALOUX, Didier TERNAT et Alain DETOLLE

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Messieurs Laurent LHERITIER et Alex SAINTRAPT

Rappel du contexte

Le Conseil communautaire validait par délibération n°2019-115 de décembre 2019 le contrat Boost'ter avec le Conseil Départemental de la Creuse, ainsi que deux avenants (ajustement du mode d'emploi et mesure exceptionnelle) par délibération n° 2020-038. Ce contrat prévoit une enveloppe d'un montant de 355 000 euros allouée à Creuse Grand Sud pour soutenir les projets d'investissement structurants du territoire sur la durée du contrat de 5 ans (2019-2023). Il prévoit aussi un soutien à l'ingénierie de 100 000 euros au total, soit 20k€/an pour l'EPCI pour le suivi du contrat.

Depuis 2020, la Communauté de communes bénéficie d'un aide de 20 000 euros de la part du Département.

Objet de la demande

Il s'agit de solliciter, auprès du Conseil Départemental, cette aide à l'ingénierie sur le poste de directrice du service Développement et Aménagement du Territoire (DAT) pour l'année 2023. Cette aide est apportée à hauteur de 50% du salaire chargé de cet agent, soit sur un prévisionnel de 50 000 euros sur un temps plein chargé, 24 000€ d'aide ramenée à 20 000€ pour respecter le plafond de 100 000€ sur 5 ans.

Eléments d'appréciation

Rappelons que la directrice DAT- en charge des contractualisations notamment- apporte une aide au développement local, notamment sur la coordination des contractualisations avec nos partenaires financiers (Département – contrat Boost'ter, Région – contrat de cohésion et de dynamisation Ouest et Sud Creusois incluant protocole Territoire d'Industrie, Etat – futur C2RTE). A ce titre, elle apporte un soutien et un accompagnement aux porteurs de projets du territoire, notamment EPCI, communes et autres porteurs publics ou privés, dans la recherche de financement sur les projets d'investissements

locaux pouvant être aidés dans le cadre des différents contrats. Il est proposé de poursuivre **Paide à l'ingénierie pour 2023 par le financement du poste de la directrice du service DAT.**

Contrairement aux années précédentes, ce poste ne recevra pas le financement prévu dans le cadre de l'ingénierie du Contrat de Développement et de Transitions 2023-2025 avec la Région Nouvelle Aquitaine. Ce soutien à l'ingénierie telle que voté lors du dernier conseil, à savoir 0.75 ETP financé à 50% - limite de 50k€ par an, sera fléché sur le poste de Développeuse Economique du Service Développement et Aménagement du Territoire.

Conséquences financières

Le plan prévisionnel de financement pour 2023 pour le poste de la directrice du service DAT est le suivant :

Nature des financements du poste de Directrice du Service DAT pour l'année 2023	TOTAL	%
Département (plafond 20k€/an)	20 000 €	
Total financements publics	20 000 €	40%
Autofinancement	30 000 €	60%
Coût Total (1 ETP salaire chargé)	50 000 €	100%

Le Bureau du Conseil communautaire, après avoir délibéré :

- **VALIDE** le plan de financement sur le poste ingénierie DAT ci-dessus pour l'année 2023,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à solliciter une aide auprès du Conseil départemental dans le cadre Boost'ter sur ce poste d'ingénierie à hauteur de 20 000 €, au titre de l'année 2023, suivant le plan de financement ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à la présente décision, y compris les modifications éventuelles du plan de financement.

Ainsi fait et délibéré le 30 novembre 2022 ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le
PUBLIEE le

28 DEC. 2022

La Présidente,
Valérie BERTIN

